



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2016 À 18 H 30 AU 80
AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

PRÉSENCES

M. Jean-François Trépanier, vice-président
M. Jean Hébert, président-directeur général
D^r Robert Bisson
Mme Lise Coulombe
M. François-Régis Fréchette
Mme Louise Poirier, membre observateur
Mme Murielle Laberge
Mme Judy Millar
M. Mathieu Nadeau
Mme Johanne Paradis
Mme Sylvie Rocheleau
M. Michel Roy
D^r Jean-Marc Sauvé
M. Gilbert Whiteduck

ABSENCES MOTIVÉES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Michel Hébert
Mme Julie Pépin
Mme Monique Séguin

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint
M. Denis Chénier, directeur général adjoint soutien, administration et performance
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières (DRF)
Mme Constance Vanier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnel (DSP)
Mme Michelyne Gagné, directrice protection de la jeunesse (DPJ)
M. Denis Marleau, directeur soutien à la transformation
M. Robert Giard, directeur adjoint des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
M. Benoît Gauthier, adjoint au président-directeur général
Mme Émilie Delisle, conseillère-cadre à la DQEPE
Mme Geneviève Côté, agente d'information

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé

Une dizaine de personnes assistent à la rencontre

NOTE : Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h 00 à 18 h 30. Les points suivants ont été traités :

- Auto-évaluation et outil d'évaluation du fonctionnement de la gouvernance (Agrément Canada)
- Présentation sur le processus d'octroi et de renouvellement des privilèges des prestataires de soins de santé – Dr Guy Morissette, DSP

Ordre du jour

- 01 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 02-1 Séance du 2016-06-21
 - 02-3 Tableau des suivis
- 03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS
 - 03-1 Rapport de la présidence – Rencontre avec le ministre
 - 03-2 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)
- 04 AFFAIRES MÉDICALES
 - 04-1 Statuts et privilèges – Dr Guy Morissette, DSP
 - 04-2 Congé sabbatique – Dr Guy Morissette, DSP
 - 04-3 Fermeture de dossier de plainte – Dr Guy Morissette, DSP
 - 04-4 Signataire autorisés RAMQ – Dr Guy Morissette, DSP
- 05 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 05-1 Période de questions du public
- 06 PRÉSENTATIONS



No de résolution
ou annotation

- 06-1 Présentation bilan de la consultation tenue au CISSS de l'Outaouais – Denis Marleau, directeur soutien à la transformation
- 06-2 Présentation sur la qualité et le processus d'Agrément au CISSS de l'Outaouais – Constance Vanier, DQEPE
- 06-3 Bilan annuel 2015-2016 sur la protection de la jeunesse - Michelyne Gagné, DPJ
- 07 RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET AUTRES
- 07-1 Calendrier des politiques
- 07-2 Cadre de gestion des politiques
- 07-3 Code d'éthique du CISSS de l'Outaouais – Constance Vanier, DQEPE
- 07-4 Règlement du conseil des infirmières et infirmiers – Amendement
- 07-5 Modification au Règlement sur les signataires autorisés – Stéphane Pleau, DRF
- 07-6 Politique de retrait du milieu familial et placement des enfants – Michelyne Gagné, DPJ
- 08 COMITE DE VÉRIFICATION
- 08-1 Mot du président
- 08-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-06-15
- 08-3 État de situation financière en période 5 – Stéphane Pleau, DRF
- 08-4 Rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale – Stéphane Pleau, DRF
- 08-5 Vente de services en médecine nucléaire – Stéphane Pleau, DRF
- 08-6 Régime d'emprunt à long terme - Stéphane Pleau, DRF
- PAUSE
- 09 COMITE DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE
- 09-1 Mot du président
- 09-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-05-02
- 09-3 Recommandation création d'un comité des ressources humaines
- 10 AFFAIRES COURANTES
- 10-1 Nomination d'un signataire pour les ententes-cadres Canada-Québec sur l'habitation sociale pour le Programme de supplément au loyer (PSL)
- 10-2 Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CÉRC DI-TSA) – Constance Vanier, DQEPE
- Rapport annuel d'activité 2015-2016
 - Nomination d'un nouveau membre
- 10-3 Modification à l'organigramme du CISSS de l'Outaouais
- 10-4 Privilèges de recherche
- 11 HUIS CLOS
- 11-1 Nomination de deux cadres supérieurs à la DSP – Robert Giard, DRHCAJ
- 11-2 Nomination directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence – Dr Guy Morissette, DSP
- 11-3 Recommandation du comité de gouvernance et éthique sur la nomination des membres du comité consultatif du territoire des Collines
- 11-4 Comité de révision - Recommandation sur les délais d'attente
- 11-5 Demandes de dérogation d'exclusivité de fonctions
- 12 CORRESPONDANCE
- 12-1 Financement ponctuel Jeunesse Idem
- 12-2 Lettre réponse du groupe de citoyens du territoire des Collines
- 13 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE
- 27 octobre 2016
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE
- 01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- En l'absence de la présidente, le vice-président constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que le point « 04-3 Fermeture de dossier de plainte » est retiré;

ATTENDU que le point « 04-4 Signataire autorisés RAMQ » sera déplacé au point 11-6;

ATTENDU que le sujet « Rapport annuel d'activité 2015-2016 » ne sera pas traité au point « 10-2 Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CÉRC DI-TSA) »;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU l'ajout du point « 12-3 Lettre réponse - Table des aînés des Collines »

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-1 Séance du 2016-06-21

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

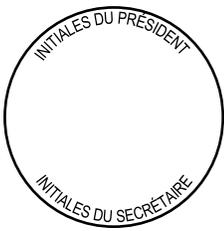
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2016 tel que déposé.

02-2 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
07-2	Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2016-2017	L'EGI adoptée au C.A. du 21 juin 2016 a été signée et transmise au MSSS.
11-2 11-3 11-4 11-5 11-6 11-7	Règlements et politiques	Voici un état de suivi des Règlements et politiques adoptés à la séance du 21 juin 2016 : <ul style="list-style-type: none">• Règlement sur la protection de la jeunesse et sur l'application de la loi sur la protection de la jeunesse: diffusion prochaine;• Politique d'appréciation des comportements de gestion et de soutien au développement professionnel des cadres: document diffusé à l'interne;• Politique de congés fériés des cadres: document diffusé à l'interne;• Politique de congés sociaux des cadres : document diffusé à l'interne;• Politique sur la gestion des documents administratifs: document diffusé à l'interne;• Politique institutionnelle de recherche : document diffusé à l'interne.
13-1	Création d'un comité consultatif pour le territoire des Collines	Le processus de consultation a été mené et le comité de gouvernance et éthique dépose une proposition au point 11-4.
14-1	Rapport annuel de gestion du CISSS de l'Outaouais	Le document a été déposé à l'Assemblée nationale le 20 septembre 2016 et sera placé sur le site Web du CISSS de l'Outaouais dans les 30 jours, en plus d'être présenté lors des séances de l'assemblée publique annuelle d'information du 4 au 13 octobre 2016.
14-1	Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2015-2016	Le document a été déposé à l'Assemblée nationale le 20 septembre 2016 et sera placé sur le site Web du CISSS de l'Outaouais dans les 30 jours, en plus d'être présenté lors des séances de l'assemblée publique annuelle d'information du 4 au 13 octobre 2016.

CISSSO-164-2016



No de résolution
ou annotation

03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

03-1 Rapport la présidence – Rencontre avec le ministre, M. Jean-François Trépanier, vice-président

En l'absence de la présidente, le vice-président fait le compte-rendu d'une rencontre des présidents des CISSS avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, le lundi 21 août 2016.

Plusieurs aspects ont été abordés :

- La gouvernance;
- Le pouvoir du conseil d'administration et la valeur ajoutée par les membres;
- Le partage d'informations entre CISSS;
- Le partage des bons coups des conseils d'administration;
- La cohérence dans le réseau;
- Les bonnes pratiques dans les divers secteurs;
- Les privilèges des médecins;
- Le dossier patient informatisé;
- Le système SIMASS (chirurgie);
- Le projet Optilab;
- Les services aux personnes âgées.

03-2 Rapport du président-directeur général, M. Jean Hébert

- **OPTILAB**
 - Il s'agit d'une priorité du MSSS inscrite dans notre entente de gestion et d'imputabilité.
 - L'annonce publique du déploiement des 11 grappes OPTILAB au Québec (34 établissements) a été effectuée le 28 septembre 2016.
 - Une grappe a été accordée pour le CISSS de l'Outaouais avec un laboratoire central :
 - Laboratoire principal à Gatineau – banque de sang, échantillons d'hématologie, biochimie, microbiologie;
 - Laboratoire secondaire à Hull – cytologie et pathologie;
 - Laboratoires satellites (CH Pontiac, Wakefield, Papineau, Maniwaki et CLSC St-André Avelin).
 - À court terme les impacts sont neutres sur la main-d'œuvre au CISSS de l'Outaouais.
- **CHSLD- Soins à domicile**
 - Un forum national sur les meilleures pratiques sera organisé prochainement.
- **Utilisation de la capacité du réseau** – Le ministre souhaite une ouverture 16 heures/jour - 7 jours/semaine) des services de Scan et résonance magnétique. Les étapes sont :
 - Analyse au MSSS de notre capacité régionale;
 - Analyse de nos listes attentes;
 - Financement additionnel possible.
- **Diminution des NSA** (niveau de soin alternatif) - Patients hospitalisés en fin de soin actif.
 - Analyse et suivi d'une cohorte de base le 26 septembre afin d'identifier les mesures et les coûts requis dans le but de diminuer les NSA dans les lits de courte durée dans nos hôpitaux. Des impacts positifs sur la chirurgie et l'urgence et davantage de fluidité dans le parcours du patient sont attendus.
- **Implantation de la salle de pilotage stratégique au CISSSO**
 - Le comité de direction implante actuellement sa salle de pilotage stratégique. Une présentation sera faite lors d'une séance ultérieure du conseil d'administration.



No de résolution
ou annotation

- **Rencontre des cadres le 28 septembre 2016** :
 - Bilan des consultations et actions prioritaires pour améliorer le fonctionnement et le soutien aux cadres;
 - Mise en place d'un guichet des ressources humaines en octobre 2016, afin de répondre aux interrogations des gestionnaires;
 - Un programme de coaching sera offert pour les cadres du CISSS de l'Outaouais qui pourront être accompagnés.

- **État de situation des délais d'attente en imagerie médicale et en laboratoires** :
 - Transcription médicale : 44 % des dossiers sont réalisés dans un délai de 0 à 7 jours – aucune transcription n'est effectuée au-delà du délai de 30 jours;
 - Les délais moyens en mammographie ont diminué :
 - Hôpital de Hull, le délai moyen est passé de 28 semaines à 4 semaines depuis mars 2016;
 - Hôpital de Gatineau, le délai moyen est passé de 32 à 6 semaines depuis mars 2016;
 - Hôpital de Papineau, le délai moyen est à 24 semaines;
 - Hôpital de Maniwaki, aucun délai;
 - Hoôpital de Shawville : 4 semaines de délai.
 - Attente en cytologie : le délai est passé de 116 jours à 29 jours depuis mars 2016;
 - Chirurgie : 38 dossiers sont en attente depuis plus d'un an;
 - Oncologie : aucun dossier de plus de 28 jours d'attente;
 - Coloscopie : beaucoup de patients sont en attente. Une démarche de mise à niveau est en cours pour définir les besoins réels des patients en attente.

- **Recommandations Comité des usagers du CISSS de l'Outaouais** :

Dans le dépôt de sa reddition de comptes 2015-2016 lors de la séance régulière du conseil d'administration du 21 juin 2016, le comité des usagers du CISSS de l'Outaouais émettait trois recommandations. En suivi à ces recommandations, le PDG propose au conseil d'administration d'adopter une résolution.

ATTENDU que le comité des usagers du CISSS de l'Outaouais adoptait la « Reddition de comptes 2015-2016 du comité des usagers du CISSS de l'Outaouais » le 24 mai 2016 et que le document a été déposé à la séance du conseil d'administration du 21 juin 2016;

ATTENDU que le comité émettait les trois recommandations suivantes au conseil d'administration à l'intérieur du document :

- Que le CISSS de l'Outaouais s'assure d'un accès équitable aux services dans toute la région, particulièrement pour la clientèle vulnérable;
- Que le CISSS de l'Outaouais revoit l'organisation du travail en CHSLD afin d'apporter une réponse encore plus optimale aux besoins des usagers et en ce qui concerne leur sécurité;
- Que le CISSS de l'Outaouais s'assure de consulter les comités des usagers, dans le cadre de leur mandat sur l'amélioration de la qualité des services.

ATTENDU que l'accès équitable aux services dans toute la région, y compris les services pour la clientèle vulnérable, a déjà été identifié comme l'une des quatre orientations prioritaires pour l'année 2016-2017;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-165-2016

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a identifié quatre chantiers de trajectoire clinique prioritaire pour l'année 2016-2017 et que l'hébergement (niveau de soin alternatif) en fait partie;

ATTENDU la circulaire 2016-021 du MSSS qui stipule que « le conseil d'administration doit transmettre au MSSS au plus tard le 30 septembre la description des suivis qu'il a accordés ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention, par son comité des usagers »;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RÉITÉRER aux directions du CISSS de l'Outaouais la priorité accordée à l'accessibilité des services pour toutes les clientèles incluant la clientèle vulnérable;

DE POURSUIVRE le travail amorcé dans le chantier clinique prioritaire de l'hébergement en 2016-2017 et d'informer la direction SAPA des préoccupations du Comité des usagers concernant l'organisation du travail en CHSLD et la sécurité des usagers;

D'AVISER les directions du CISSS de l'Outaouais de consulter les comités des usagers, lors de projets visant l'amélioration de la qualité des services;

D'INFORMER le comité des usagers du CISSS de l'Outaouais de la présente décision;

DE TRANSMETTRE au MSSS les suivis accordés aux recommandations du comité des usagers du CISSS de l'Outaouais.

- **Rencontres publiques sur les territoires** avec les membres du conseil d'administration du 4 au 12 octobre dans tous les territoires périphériques et à Gatineau:
 - L'avis public et le calendrier des rencontres ont été publiés dans les hebdomadaires locaux, sur le site Web du CISSS de l'Outaouais et affiché dans l'ensemble de nos installations;
 - On demande aux membres du conseil d'administration d'acheminer leurs disponibilités pour participer aux diverses séances.
- **Organismes communautaires** : La direction générale a rencontré les organismes communautaires le 26 septembre 2016. Plus de 70 personnes ont pris part à la rencontre permettant d'échanger sur les orientations pour la prochaine année et le rôle des organismes.
- **Comité des usagers de Gatineau** : Le PDG et le vice-président du C.A. ont assisté à la rencontre du comité des usagers de Gatineau le 28 septembre 2016.



No de résolution
ou annotation

04 AFFAIRES MÉDICALES

04-1 Statuts et privilèges

PHARMACIEN DAVID DE MAUPÉOU

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef intérimaire de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0199);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Monsieur David de Maupéou un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, et des privilèges au département de pharmacie à partir du 6 septembre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale
Installations Vallée-de-la-Gatineau : Hôpital de Maniwaki

PHARMACIENNE POLINA KHARAMAN

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef intérimaire de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0200);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Polina Kharaman un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, et des privilèges au département de pharmacie à partir du 8 juillet 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale
Installations de Gatineau : Hôpital de Gatineau (Hospitalisation et garde)

DR MARTIN PELLETIER (16666)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des

CISSSO-166-2016

CISSSO-167-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-168-2016

Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0201);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Martin Pelletier et des privilèges au département de médecine générale à partir du 26 août 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations des Collines : Hôpital mémorial de Wakefield (Hospitalisation/admission et soins généraux)

DR MAXIME CHABOT (16251)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0202);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Maxime Chabot et des privilèges au département de médecine générale à partir du 6 juillet 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Papineau - Hôpital de Papineau (Hospitalisation/admission et soins intensifs)

Installation secondaire : UMF de Gatineau (enseignement et supervision)

CISSSO-169-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-170-2016

DR OMID ARAM (11167)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0203);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Omid Aram et des privilèges au département médecine générale à partir du 1er septembre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision :

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Gatineau – CLSC d'Aylmer (LeGuerrier) – Services médicaux généraux et soutien à domicile

DRE ANNE SOPHY LAINESSE (16285)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0204);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre associé au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Anne Sophy Lainesse et des privilèges au département de médecine générale à partir du 19 septembre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision :

Statut : Associé au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Gatineau – Hôpital de Gatineau (Hospitalisation/admission et soins généraux)

CISSSO-171-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-172-2016

DRE CLAUDIE DALLAIRE (15406)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0205);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Claudie Dallaire et des privilèges au département de médecine générale à partir du 22 août 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Papineau : Hôpital de Papineau (Hospitalisation/admission et soins intensifs)

DRE DELPHINE PALANDRE MALLEIN (16544)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0206);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Delphine Palandre Mallein et des privilèges au département de médecine générale à partir du 11 août 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision :

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Papineau : CHSLD de la Petite-Nation et CLSC de la Petite-Nation (Services médicaux généraux, hébergement et prise en charge)

CISSSO-173-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-174-2016

DR HEJER BEN YOUSSEF (16288)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en psychiatrie de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0207);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Hejer Ben Youssef et des privilèges au département de psychiatrie à partir du 1er septembre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Gatineau - Hôpital Pierre-Janet (psychiatrie, pédopsychiatrie et adopsychiatrie)

Installations secondaires : Installations de Gatineau - Hôpitaux de Hull et de Gatineau, les Centres jeunes, les CLSC et installations périphériques (psychiatrie, pédopsychiatrie et adopsychiatrie)

DRE KRISTIN POPIEL (15102)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en microbiologie/infectiologie de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0208);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Kristin Popiel et des privilèges au département de laboratoires de biologie médicale, service de microbiologie /infectiologie à partir du 7 juillet 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes conditionnellement à l'obtention de son certificat de spécialisation en microbiologie.

CISSSO-175-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-176-2016

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital de Hull (Microbiologie médicale et infectiologie, laboratoire, consultation et hospitalisation/admission)

Installation secondaire : CISSS de l'Outaouais (toutes les installations)

DRE MARIE-FRANCE LEVAC (06455)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en endocrinologie de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0209);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre Marie-France Levac et des privilèges au département de médecine spécialisée, service d'endocrinologie à partir du 6 octobre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpitaux de Hull et de Gatineau (Hospitalisation/admission et consultation)

Installation secondaire : CISSS de l'Outaouais (Toutes les installations)

DRE SARAH SUKHDEO (16487)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0211);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dre

CISSSO-177-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-178-2016

Sarah Sukhdeo et des privilèges au département de médecine générale à partir du 22 août 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Note de précision

Statut : Actif au CISSS de l'Outaouais

Installation principale : Installations du Pontiac : Hôpital de Shawville, CHSLD Centre d'accueil Pontiac, CLSC de Quyon et CLSC Fort Coulonge (Urgence, hébergement et prise en charge, soins médicaux généraux, externe clientèle gériatrique, soins généraux, santé mentale, gériatrie, soins palliatifs, soins de longue durée, hospitalisation/admission et garde en agression sexuelle (Shawville)

PHARMACIENNE KATHLEEN LABBÉ

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan d'effectifs médicaux de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef intérimaire de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0198);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Madame Kathleen Labbé un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, et des privilèges au département de pharmacie à partir du 7 septembre 2016 pour une durée d'un an aux installations suivantes :

Installation principale

Installations de Papineau : Hôpital de Papineau

DOCTEUR IAN NANDLALL (16122)

DR NICOLAS GILLOT (12658)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0212);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Nicolas Gillot des privilèges de médecin chercheur associé à partir du 1er octobre 2016.

CISSSO-179-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-180-2016

Note de précision

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Médecine générale

Pratique principale : Installation de Gatineau (Hôpital de Hull)

DRE VÉRONIQUE DUPLESSIS (06129)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0213);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Véronique Duplessis des privilèges de soins à domicile, services médicaux généraux et de soins palliatifs aux installations Vallée-de-la-Gatineau (CLSC de Gracefield et de Low) à partir du 9 juin 2016 conditionnellement à l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique.)

Note de précision

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Médecine générale

Installation principale : Installations Vallée-de-la-Gatineau (hospitalisation, soins à domicile)

DR YOHANN COUTURE (07260)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en pédiatrie de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0214);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Yohann Couture des privilèges de consultation en pédiatrie au département de pédiatrie dans le service de la

CISSSO-181-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-182-2016

clinique externe régionale du développement de l'enfant pour l'installation du CLSC La Gappe à partir du 1er septembre 2016.

Note de précision :

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Pédiatrie

Pratique principale : Hôpital de Gatineau

DR PIERRE BOURASSA (86058)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0215);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Pierre Bourassa des privilèges d'échographie d'urgence au département de médecine générale, services des urgences de Gatineau et Hull à partir du 27 juillet 2016.

Note de précision

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département : Médecine générale – service d'urgence
Gatineau/Hull

Installation principale : Installations de Gatineau (Hôpital de Gatineau)

DR SOFIANE AZZI (13473)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0216);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Sofiane Azzi des privilèges d'échographie d'urgence au département de médecine générale, services des urgences de Gatineau et Hull à partir du à confirmer le 13 septembre 2016.

CISSSO-183-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-184-2016

Note de précision
Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif
Département/service : Médecine générale – service d'urgence
Gatineau/Hull
Installation principale : Installations de Gatineau (Hôpitaux de Hull
et de Gatineau)

DR ARNAUD DESBORDES (15855)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0217);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Arnaud Desbordes des privilèges d'hospitalisation/admission et de soins généraux dans le département de médecine générale à l'Hôpital de Gatineau à partir du 1er septembre 2016.

Note de précision
Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif
Département/service : Médecine générale/Gatineau
Installation principale : Installations de Papineau (CLSC de la Petite-nation)

DR JEAN-FRANÇOIS HERVÉ (09078)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en psychiatrie de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0218);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Jean-François Hervé des privilèges complets en psychiatrie aux hôpitaux du Pontiac, de Gatineau et de Pierre-Janet à partir du 7 juin 2016.

Note de précision
Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

CISSSO-185-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-186-2016

Département/service : Psychiatrie
Installation principale : Installations de Gatineau (Hôpital de Gatineau) – Privilèges complets en psychiatrie

DRE ISABELLE GAGNON (00063)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0219);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Isabelle Gagnon des privilèges de médecine générale, réadaptation en déficience physique et de garde au Centre régional de réadaptation La RessourSe à partir du 22 juillet 2016 conditionnellement à l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux, en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique.)

Note de précision :

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Médecine générale

Pratique principale : Installations de Gatineau — Hôpital de Gatineau, CLSC de Gatineau et UMF

Pratique secondaire : Hôpital de Hull

DRE MÉLISSA LEGRAND (15334)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique de l'Outaouais;

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment complété par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0220);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Mélissa Legrand des privilèges de garde reliée aux soins à domicile au CLSC de Val-des-Monts, CLSC de La Pêche et le Centre d'hébergement des Collines à partir du 24 mai 2016.

Note de précision

Statut au CISSS de l'Outaouais : Actif

Département/service : Médecine générale

CISSSO-187-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-188-2016

DR ÉTIENNE ST-LOUIS (15660)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en anesthésiologie de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0221);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le changement de statut d'associé à actif de Dr Étienne St-Louis au sein du département d'anesthésiologie/réanimation en date du 4 avril 2016 conditionnellement au respect des règlements du CMDP et du département d'anesthésiologie.

Note de précision

Installation principale : Installations de Gatineau – Hôpitaux de Gatineau et de Hull

DR MARC THERRIEN (99297)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en neurologie de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0222);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le changement de statut d'associé à actif de Dr Marc Therrien au sein du département de médecine spécialisée, service de neurologie en date du 1er avril 2016 conditionnellement au respect des règlements du CMDP et du département de médecine spécialisée.

Note de précision

Pratique principale : Installations de Gatineau – Hôpital de Hull (Consultation, Lecture EEG, polysomnographie, hospitalisation/admission)

DRE PASCALE SERGERIE (94145)

ATTENDU le formulaire de démission dûment complété et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné en date du 29 juin 2016;

CISSSO-189-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-190-2016

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0223);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Pascale Sergerie à partir du 1er août 2016 au Centre de réadaptation physique La RessourSe, à partir du 31 décembre 2016 au département de médecine générale à l'Hôpital de Hull (hospitalisation) et au Centre d'hébergement La Piéta (prise en charge).

DRE MÉLISSA LEGRAND (15334)

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0227);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dre Mélissa Legrand des privilèges de garde reliée aux soins à domicile au sein du département de médecine générale à partir du 1er avril 2016 à l'installation CLSC de Wakefield (point de service inexistant)

DRE ANDRÉE VALLIÈRES (08413)

ATTENDU le formulaire de démission dûment complété et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné en date du 29 juin 2016;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0225);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Andrée Vallières à partir du 1er août 2016 et recommandé à l'exécutif de s'assurer de la complétion de ses dossiers incomplets.

DR JOHN EYDT (85019)

ATTENDU le formulaire de démission dûment complété et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné en date du 29 août 2016;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0226);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de de Dr John Eydt à partir du 1er novembre 2016.

CISSSO-191-2016

CISSSO-192-2016

CISSSO-193-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-194-2016

DRE LAURA STELUTA MIJA (15040)

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné en date du 31 août 2016;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0224);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dre Laura Steluta Mija ses privilèges de médecine générale et prise en charge au Centre réadaptation physique la RessourSe à partir du 1er août 2016.

Note de précision

Statut actuel au CISSS de l'Outaouais : Actif

Retrait de privilèges : Centre de réadaptation La RessourSe, médecine générale

Département/service : Médecine générale

Pratique principale : Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais, médecine générale et prise en charge

DR LOUIS COUTURIER (15318)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan d'effectifs médicaux en omnipratique de Gatineau;

ATTENDU la décision du Président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais émise le 21 juin 2016;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0228);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la levée des conditions émises par le Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais, considérant que l'obligation de Dr Louis Couturier d'obtenir son certificat et ses privilèges en échographie d'urgence au cours de la première année est maintenant respectée.

Note de précision :

La condition émise le 22 juin 2016 (résolution 115-2016) étaient :

- Fournir son certificat et ses privilèges en échographie d'urgence ;

CISSSO-195-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-196-2016

DRE MÉLANIE ROY (11276)

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux en anesthésiologie de l'installation de Gatineau;

ATTENDU la demande de congé maternité dûment complétée et signée par le requérant et son chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 14 septembre 2016 (résolution 2016-0229);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé maternité de Dre Mélanie Roy, membre actif au département d'anesthésiologie du CISSS de l'Outaouais du 1er janvier 2016 au 3 janvier 2017.

04-2 Congé sabbatique

Dr Guy Morissette (DSP) présente une demande de congé sabbatique d'un médecin.

DR DENIS HALLÉ (81342)

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux en neurologie de l'installation de Gatineau;

ATTENDU la demande de congé sabbatique dûment complétée et signée par le requérant et son chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 11 mai 2016 (résolution 2016-0168);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la demande de congé sabbatique de Dr Denis Hallé, membre actif au département de médecine spécialisée, service de neurologie du CISSS de l'Outaouais du 1er avril 2016 au 1er avril 2017.

CISSSO-197-2016

05 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une représentante du public s'est préalablement inscrite sur la liste prioritaire :

- Mme Catherine La France du comité exécutif local de l'Alliance du personnel professionnel et technique en santé (APTS) demande que le rapport sur les mesures d'optimisation que le CISSS de l'Outaouais qui doit être acheminé au MSSS à chacune des périodes financières soit rendu public.

Le PDG informe que ces documents sont effectivement publics dès qu'ils sont déposés.



No de résolution
ou annotation

06 PRÉSENTATIONS

06-1 Présentation bilan de la consultation tenue au CISSS de l'Outaouais – Denis Marleau, directeur soutien à la transformation

Une présentation d'une quinzaine de minutes sur le sujet en titre est effectuée. En voici les faits saillants :

Les cadres et les médecins ont été consultés lors d'une rencontre des cadres le 21 juin et de diverses rencontres de groupe dans les installations périphériques. Les sujets abordés étaient:

- Gouvernance de proximité;
- Déploiement des expertises cliniques;
- Cogestion médicale;
- Présence aux communautés.

Les 147 répondants disent:

- Comprendre le projet de transformation (96%);
- Croire aux bénéfices pour la population (81%);
- Avoir confiance en la haute direction pour guider sa réalisation (91%);
- Avoir confiance en leur supérieur immédiat pour les soutenir (90%);
- Avoir les compétences pour assumer leurs responsabilités (97%);
- Savoir créer un climat de confiance pour soutenir leurs équipes (96%).

Les grands constats de la consultation

- On dénote une certaine perte de repères relativement à :
 - Anciens établissements / anciennes équipes;
 - Effritement du réseau de contacts;
 - Sentiment d'isolement;
 - Perte de soutien local;
 - Déficit de communication.
- On dénote également :
 - Quel le niveau de service est maintenu;
 - Un engagement du personnel, des cadres et des médecins;
 - Une compréhension acquise du sens de la transformation par les gestionnaires;
 - Des contacts enrichissants avec de nouveaux collègues;
 - Des attentes importantes envers les directions soutien;
 - Un besoin de consolider la vie organisationnelle localement;
 - Une meilleure utilisation des plateaux techniques est souhaitée.

Un membre du conseil d'administration demande si l'exercice sera répété éventuellement. M. Marleau explique qu'un sondage est toujours effectué après les rencontres de cadre pour valider la compréhension des messages diffusés. Également, les prochains exercices viseront à obtenir davantage le point de vue de la clientèle et du corps médical.

Un membre mentionne l'importance de profiter de la présence des usagers dans les différents comités pour obtenir leur voix dans les discussions.



No de résolution
ou annotation

06-2 Présentation sur la qualité et le processus d'Agrément au CISSS de l'Outaouais - Constance Vanier, DQEPE

Une présentation d'une vingtaine de minutes sur la démarche d'agrément et la qualité est effectuée par Mme Constance Vanier et Mme Émilie Delisle de la DQEPE. En voici les faits saillants :

Les particularités du programme d'Agrément :

- Huit dimensions de la qualité;
- Des processus prioritaires analysés lors de la visite;
- Plusieurs secteurs de normes;
- De nombreux critères, dont trois types sont déterminants à la réussite de l'accréditation :
 - Pratiques organisationnelles requises;
 - Critères prioritaires;
 - Mesures de rendement.

Les pratiques organisationnelles requises :

- Sont incontournables à la réussite de l'accréditation;
- Visent à améliorer la sécurité des usagers et minimiser les risques;
- Sont intégrées aux cahiers de normes;
- Comportent des tests de conformité (principaux et secondaires).

Les normes évaluées en 2017 :

- Normes stratégiques :
 - Gouvernance (CA);
 - Leadership (Comité de direction).
- Normes transversales :
 - Prévention et contrôle des infections;
 - Gestion des médicaments;
 - Analyses de biologie délocalisées;
 - Services de laboratoires biomédicaux;
 - Transfusions.
- Normes de services :
 - Direction des programmes DI-DP-TSA;
 - Déficits sur le plan du développement;
 - Réadaptation;
 - Soins à domicile.
 - Direction soutien à l'autonomie des personnes âgées :
 - Médecine (gériatrie);
 - Soins de longue durée;
 - Soins à domicile.
 - Direction - Programmes santé mentale et dépendance :
 - Santé mentale;
 - Santé mentale – Services communautaires et soutien offert aux usagers;
 - Toxicomanies et lutte contre l'obsession du jeu.

Un membre du conseil d'administration demande comment se déroulera la visite d'agrément pour les membres du conseil d'administration. Mme Vanier mentionne que l'horaire précis n'est pas encore connu, mais que le conseil d'administration, les conseils professionnels et les comités du C.A. seront approchés.

06-3 Bilan annuel 2015-2016 sur la protection de la jeunesse – Mme Michelyne Gagné, DPJ

Mme Michelyne Gagné, directrice de la protection de la jeunesse, présente le bilan des directeurs provinciaux de la protection de la



No de résolution
ou annotation

jeunesse 2016, ainsi que le bilan 2015-2016 pour l'Outaouais. Voici les principales statistiques pour l'Outaouais :

- Hausse de 4,8 % des signalements traités (5 680 cas en 2015-2016 contre 5 408 cas en 2014-2015);
- Hausse de 42 évaluations en 2014-2015 (1 839 contre 1 797);
- Un total de 1 495 enfants étaient pris en charge au 31 mars 2016, contre 1 581 l'année précédente;
- 62,5 % des enfants étaient suivis dans le milieu familial ou confiés à un tiers, comparativement à une moyenne provinciale de 56,5 %;
- Les deux principales problématiques étaient la négligence (42,0 %) et l'abus physique (29,2 %);
- 678 adolescents ont reçu des services en 2015-2016 contre 651 en 2014-2015. On note également une baisse dans les statistiques provinciales;
- Les signalements traités (retenus ou non) provenaient, dans l'ordre :
 - des employés des différents organismes (CJ, CSSS, milieux de garde, etc.) – 30,4 %;
 - du milieu policier – 22,0 %;
 - du milieu familial – 20,6 %;
 - du milieu scolaire – 19,4 %;
 - de la communauté – 7,7 %.

Un membre demande si la Direction de la protection de la jeunesse possède les ressources nécessaires pour faire face à la tendance à l'augmentation des signalements. Mme Gagné explique d'abord que l'augmentation des signalements dépend de la situation socio-économique et mentionne que la DPJ possède à l'heure actuelle les ressources nécessaires pour répondre à temps aux situations prioritaires.

Un membre demande d'obtenir les ratios de signalements retenus par groupe de provenance du signalement. Mme Gagné fournira les données lors de la prochaine présentation.

Un membre demande si le référencement des signalements aux autres directions s'est amélioré avec l'intégration. Mme Gagné explique que la modalité de référence est la même, mais que les démarches entre intervenants sont plus rapides.

Un membre demande si la situation s'améliore dans les communautés des Premières Nations. Mme Gagné mentionne que la situation dans la communauté de Kitigan Zibi progresse bien et que les modalités d'action sont différentes dans la communauté de Lac Barrière. Un membre souligne que l'approche des professionnels doit être différente avec les Premières Nations, étant donné l'historique vécu en termes d'enfance dans les dernières décennies pour ces communautés.

Une pause de 10 minutes est décrétée de 20 h 30 à 20 h 40.

07 RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET AUTRES

07-1 Calendrier des politiques

Dépôt du calendrier d'adoption et de mise à jour des règlements et des politiques touchant le conseil d'administration.

07-2 Cadre de gestion des politiques

Dépôt du cadre de gestion des politiques qui spécifie la façon dont les règlements et politiques sont élaborés et mis à jour.



No de résolution
ou annotation

07-3 Code d'éthique du CISSS de l'Outaouais – Constance Vanier, DQEPE

La directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, Mme Constance Vanier, dépose et présente le document « Code d'éthique du CISSS de l'Outaouais » qui doit être adopté par le conseil d'administration. Le document a fait l'objet de discussions avec le MSSS et a été validé par la DQEPE, la direction générale et les directions impliquées pour chacune des cibles.

Plusieurs consultations ont été tenues : comité pluridisciplinaire, CMDP, CÉR, DRMG, CECII, CUCI, comité de direction, CM, conseil des sages-femmes, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Suite à ces consultations, les principaux enjeux et commentaires sont les suivants :

- Ce code d'éthique doit suivre les nouvelles normes de la littératie et synthétiser l'ensemble des réalités des diverses missions du CISSS de l'Outaouais et ce, sans être trop condensé;
- Appellation d'intervenant n'est pas assez inclusive, les groupes consultés optent pour l'appellation de personnel clinique et non clinique;
- Les responsabilités des usagers sont établies pour eux et leurs représentants conformément aux articles 11 et 12 de la LSSSS;
- Ce code d'éthique doit être capable de rassembler l'ensemble des valeurs défendues dans les anciens codes d'éthique en un seul document;
- Souci de se donner les moyens afin d'assurer une adhésion et une appropriation optimales;
- Plus de 9 900 membres du personnel à informer et à faciliter l'adhésion au code d'éthique;
- Temps requis pour les équipes afin d'apprendre une méthode de réflexion pour trouver l'action appropriée devant des conflits de valeurs.

Un code d'éthique en version abrégée, de même qu'une version anglaise et une version adaptée aux personnes présentant une déficience visuelle seront réalisés. Un plan de communication sera déployé afin d'assurer une adhésion et une appropriation optimales.

Le comité de gouvernance et éthique a analysé le document et en recommande l'adoption.

Un membre souligne l'excellence du travail et demande des précisions sur le format qui sera utilisé pour les clients présentant une déficience visuelle. Mme Vanier mentionne que les consultations sont en cours afin de produire un document qui réponde le mieux possible aux besoins de cette clientèle.

ATTENDU l'article 233 de la Loi sur les services de santé et services sociaux qui prévoit que : « Tout établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues des employés, des stagiaires, y compris des résidents en médecine, et des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement à l'endroit des usagers »;

ATTENDU qu'un processus de consultations rigoureux a été mené auprès d'une dizaine de comités et conseils professionnels incluant le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-198-2016

ATTENDU la recommandation du 19 septembre 2016 du comité de gouvernance et éthique d'adopter le code d'éthique du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que les moyens seront mis en place afin d'assurer une adhésion et une appropriation optimales;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le code d'éthique du CISSS de l'Outaouais tel que déposé;

DE DEMANDER qu'un rapport d'étape soit présenté au comité de gouvernance et d'éthique après les six premiers mois suivant le déploiement.

07-4 Règlement du conseil des infirmières et infirmiers – Amendement

Le document en titre est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

La nouvelle version apporte des modifications à l'article II, aux points 10 et 16.

Article II, point 10, les modifications visent à ajuster la composition du comité exécutif, soit :

- Que les 11 infirmières membres du comité exécutif soient détentrices de postes;
- Annulation d'un poste dédié à une infirmière élue provenant de la Direction des services professionnels (DSP);
- Ajout d'un deuxième poste dédié aux infirmières élues provenant de la Direction des soins infirmiers (DSI);
- Intégration de la DSP dans le poste « infirmière élue provenant des autres directions ».

Article II, point 16. Les modifications visent à ajuster la composition du comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires, soit :

- Le comité sera composé d'au moins trois personnes, au lieu de cinq;
- Que les membres du comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires soient détenteurs de postes.

ATTENDU la résolution CISSSO-207-2015 adoptant le Règlement du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CISSS de l'Outaouais le 20 juillet 2015, par le fondé de pouvoir du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU les amendements proposés par le comité exécutif concernant la composition du dit comité, aux points 10 et 11 de l'article II;

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle du CII du CISSS de l'Outaouais a adopté le règlement amendé le 8 juin 2016;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-199-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 du Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, le conseil d'administration doit approuver le règlement de régie interne du CII;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CISSS de l'Outaouais remplaçant la version adoptée le 20 juillet 2015.

07-5 Modification au Règlement sur les signataires autorisés – Stéphane Pleau, DRF

ATTENDU la résolution CISSSO-095-2016 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais qui modifiait le 5 mai 2016 le Règlement sur les signataires autorisés.

ATTENDU la résolution CISSSO-035-2016 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais qui adoptait le 10 mars 2016 le Règlement sur les signataires autorisés.

ATTENDU que les modifications suggérées dans la page titre ainsi qu'aux ponts 4.4, 4.5, 4.6, 4.8 et 4.17 ;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MODIFIER le Règlement sur les signataires autorisés du CISSS de l'Outaouais tel que proposé.

CISSSO-200-2016

07-6 Politique de retrait du milieu familial et placement des enfants – Michelyne Gagné, DPJ

Mme Michelyne Gagné dépose et commente la politique en titre qui permet de baliser le retrait du milieu familial et le placement des enfants en fonction :

- Des normes établies et des meilleures pratiques;
- De l'importance de considérer cette intervention en tant que mesure d'exception;
- De l'importance d'encadrer le retrait du milieu familial en fonction des besoins et de l'intérêt de l'enfant.

Des consultations ont tenues auprès des directions cliniques du CISSS de l'Outaouais, du conseil multidisciplinaire et au comité de direction CISSS de l'Outaouais.

ATTENDU la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. c. S-4.2);

ATTENDU les Normes relatives à la pratique à l'intention des établissements et des intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, (MSSS, 2005);

ATTENDU l'importance de définir le retrait du milieu familial en tant que mesure d'intervention exceptionnelle et de dernier ressort par des critères reconnus;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-201-2016

ATTENDU l'importance d'encadrer le retrait du milieu familial en fonction des besoins et du meilleur intérêt de l'enfant, selon des approches cliniques rigoureuses;

ATTENDU que les anciens établissements de l'Outaouais possédaient des politiques sur le même sujet, soit :

- Retrait du milieu familial des enfants et des jeunes (Pavillon du Parc, novembre 2014);
- Politique en matière de retrait du milieu familial et de placement des enfants (CSSS des Collines, mars 2013)
- Politique en matière de retrait du milieu familial et de placement des enfants (CSSS de Gatineau, juin 2011);
- Politique en matière de retrait familial (Les centres jeunesse de l'Outaouais, juin 2014).

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de retrait du milieu familial et placement des enfants et d'abroger les politiques sur le même sujet des établissements intégrés de l'Outaouais afin de les remplacer par celle-ci.

08 COMITÉ DE VÉRIFICATION

08-1 Mot du président

En l'absence du président, le directeur des ressources financières, M. Stéphane Pleau, présente les points traités lors de la séance du 20 septembre 2016 :

- Rapport annuel sur la gestion contractuelle;
- Rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale;
- Reddition de compte de contrats de plus de 100 000 \$ au 1^{er} août 2016;
- Reddition de compte des paiements de plus de 100 000 \$ au 1^{er} août 2016.

08-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-06-15

Dépôt du document.

08-3 État de situation financière en période 5 – Stéphane Pleau, DRF

Le résultat net de la période 5 (au 20 août 2016) présente un déficit de 0,15 M\$ pour un budget périodique de 56,0 M\$, soit une situation pratiquement d'équilibre budgétaire pour la période. Au cumulatif, le déficit passe à 1,68 M\$ ou 0,6% de la dépense cumulative de 296 M\$. Trois grandes composantes de la masse salariale présentent des écarts importants :

- Assurance salaire : augmentation de 1,7 M\$
- Temps supplémentaire : augmentation de 1,8 M\$
- Main-d'œuvre indépendante : augmentation de 0,7 M\$

Au-delà des coûts en assurance salaire, ce sont les secteurs des urgences pour 0,3 M\$ et des unités de soins (santé physique et santé mentale) pour 1,4 M\$ qui occasionnent le déficit de l'établissement. Le nombre de patients nécessitant des soins alternatifs et qui doivent patienter dans des lits de soins de courte durée représente entre 15 et 20 % du parc de lits de l'établissement et a un impact sur la capacité de l'établissement à admettre la clientèle en provenance des urgences, occasionnant l'ouverture d'unité de transition (débordement). C'est



No de résolution
ou annotation

principalement cette problématique qui est traitée dans le cadre du grand chantier de transformation en cours touchant les trajectoires de soins. La continuité et l'accélération de ces travaux, jumelées à d'autres mesures, notamment en matière de gestion des coûts en assurance salaire, viendront compléter le plan de retour à l'équilibre budgétaire de l'établissement. Une présentation à ce sujet est prévue pour la séance régulière du conseil d'administration d'octobre.

Des démarches sont en cours actuellement avec les directions concernées pour identifier des solutions pour redresser la situation. On note également que cette tendance est observée ailleurs au Québec.

08-4 Rapport spécial sur les informations financières et non financières des laboratoires de biologie médicale – Stéphane Pleau, DRF

Dépôt d'un rapport spécial sur les laboratoires de biologie médicale pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, produit par l'établissement et audité par la firme Deloitte agissant à titre d'auditeur externe mandaté par le MSSS.

Le rapport a été déposé aux instances du MSSS au début du mois de septembre et doit faire l'objet d'un point d'information aux instances de gouvernance de l'établissement. Le dossier a été traité en détail lors de la rencontre du comité de vérification du 20 septembre 2016.

08-5 Vente de services en médecine nucléaire – Stéphane Pleau, DRF

Depuis novembre 2014, le département de médecine nucléaire met à profit son expertise et la disponibilité de ses plateaux techniques pour desservir des clientèles non assurées. Ces clientèles sont majoritairement référées par la firme Recherches Neuro-Hippocampe inc. (Dr Richard Bergeron), dans le cadre de projets de recherche privés visant le traitement de maladies dégénératives cérébrales. L'implication de l'établissement se limite à offrir un accès aux équipements spécialisés (TEP-SCAN et TEP-TDM) et à facturer le client Neuro-Hippocampe.

Lors de la séance régulière du conseil d'administration du 5 mai 2016, deux ententes avaient été adoptées. Pendant la période estivale, trois autres ententes similaires ont été mises de l'avant par l'établissement en l'absence de séances régulières du comité de vérification et du conseil d'administration. Les trois ententes suivent les mêmes balises que les deux déjà adoptées, mais requièrent tout de même une adoption par voie de résolution de la part du conseil d'administration.

ATTENDU QUE la firme Recherches Neuro-Hippocampe inc. est un client de l'établissement qui utilise déjà le plateau technique en médecine nucléaire pour effectuer des tests dans le cadre de projets de recherche;

ATTENDU QUE l'établissement se conforme à la circulaire ministérielle 2014-009 régissant les paramètres à respecter en matière d'utilisation des ressources financières et humaines de l'établissement, notamment en matière de niveau de service à la population et en matière de tarification;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-202-2016

ATTENDU l'obligation pour l'établissement de faire adopter les projets de contrats de vente de services par son conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'établissement à vendre des services diagnostiques du secteur TEP-SCAN (hôpital de Gatineau) du service de médecine nucléaire aux fins de projets de recherche I8D-MC-AZET, LILLY 17X-MCLLCF et LILLY H8A-MC-LZBE conduits par la firme Recherches Neuro-Hippocampe inc.

08-6 Régime d'emprunt à long terme - Stéphane Pleau, DRF

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 58 218 337,69 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 21 juillet 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 58 218 337,69 \$, dont le détail apparaît au(x) tableau(x) annexé(s) à la présente résolution, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

CISSSO-203-2016



No de résolution
ou annotation

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1er juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :
 - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S 5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après ladite date;
 - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois mois de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.



No de résolution
ou annotation

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d. aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus.
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
le président-directeur général ou le président-directeur général adjoint ou le directeur des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution



No de résolution
ou annotation

antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

09 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

09-1 Mot du président

M. Michel Roy, président, fait le compte-rendu de la dernière rencontre, le 19 septembre 2016 :

- Création d'un comité de ressources humaines: Une proposition est déposée pour la création d'un comité de ressources humaines, avec le mandat, les responsabilités et le règlement de régie interne. Le comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) recommande de nommer au moins trois membres, dont une majorité de membres indépendants.
- Code d'éthique du CISSS de l'Outaouais: La directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique a déposé une proposition de code d'éthique du CISSS de l'Outaouais, dont le CGÉ recommande l'adoption. Le dépôt du document a entraîné plusieurs discussions, notamment sur les moyens qui seront mis en place afin d'assurer une adhésion et une appropriation optimales.
- Offre de services en éthique de la recherche et éthique clinique: Deux documents ont été déposés au CGÉ qui étudiera le sujet lors d'une séance spéciale en octobre, dans le but de faire une recommandation pour le prochain conseil d'administration.
- Agrément : Un tableau d'avancement du cahier des normes en gouvernance d'Agrément a été déposé. Les travaux progressent bien avec la grande majorité des normes déjà atteintes ou en voie de l'être. Une analyse plus attentive du tableau sera faite à la séance spéciale d'octobre. À noter également qu'une procédure visant à combler les postes vacants au C.A. est en préparation, avec dépôt à la séance d'octobre.
- Comité consultatif du territoire des Collines : une recommandation sera traitée plus tard dans la rencontre.

09-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-05-02

Dépôt du document.

09-3 Recommandation création d'un comité des ressources humaines

Le comité de gouvernance et éthique dépose un projet de création d'un comité de ressources humaines, de même qu'un projet de règlement de régie interne pour ce nouveau comité.

Le comité des ressources humaines du CA (CA-RH) est informé à propos des activités des secteurs : dotation-recrutement, santé et sécurité du travail, développement organisationnel ainsi que les relations du travail. Plus particulièrement il s'intéresse à la mobilisation du personnel, à la planification globale de la main-d'œuvre, au développement des compétences, à la gestion des talents et aux programmes associés à la présence au travail.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-204-2016

En collaboration avec la DRHCAJ et le président-directeur général, le comité peut émettre des recommandations et exerce un rôle de vigie. Le comité :

- S'assure de la cohérence des pratiques de GRH en lien avec les différents leviers de mobilisation ainsi que des politiques rattachées à la gestion des ressources humaines;
- Reçoit, analyse et recommande l'adoption au C.A. de la planification de la main-d'œuvre;
- Reçoit, analyse et recommande l'adoption au C.A. des différentes politiques de gestion concernant les conditions de travail des cadres déterminées par règlement;
- Reçoit, analyse et recommande l'adoption au C.A. du plan global de développement des ressources humaines;
- Reçoit et étudie les indicateurs de gestion tels que : le temps supplémentaire, la main-d'œuvre indépendante, l'absentéisme pour maladie, les plaintes de harcèlement ou tout autre indicateur à la demande du C.A.;
- Assure le suivi, et recommande au C.A. les dispositions relatives à la gestion du personnel d'encadrement reliée à la Loi et au règlement de la santé et des services sociaux ainsi qu'au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres, par exemple, l'embauche de cadres supérieurs.

ATTENDU l'importance stratégique des ressources humaines au sein du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la plus-value qu'un comité ressources humaines du conseil d'administration pourrait apporter;

ATTENDU la proposition de fonctionnement déposée par la DRHCAJ;

ATTENDU la recommandation du 19 septembre 2016 du comité de gouvernance et éthique en ce sens;

ATTENDU que le comité pourra réviser ses règles de fonctionnement et sa composition après un an;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CRÉER un comité des ressources humaines;

D'ADOPTER le Règlement sur la régie interne du comité de ressources humaines;

DE NOMMER les personnes suivantes membres du Comité des ressources humaines :

- Mme Sylvie Rocheleau
- Mme Murielle Laberge
- M. Jean-François Trépanier
- M. Michel Hébert
- M. Mathieu Nadeau



No de résolution
ou annotation

CISSSO-205-2016

10 AFFAIRES COURANTES

10-1 Nomination d'un signataire pour les ententes-cadres Canada-Québec sur l'habitation sociale pour le Programme de supplément au loyer (PSL) – Jean Dansereau, DI-DP-TSA

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais assume les responsabilités du Centre Régional de Réadaptation La RessourSe pour le Programme de supplément au loyer;

ATTENDU QUE le Programme de supplément au loyer est administré par la direction des programmes déficiences [Déficience Intellectuelle(DI)-Déficience Physique(DP)-Trouble du Spectre de l'Autisme(TSA)];

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER M. Jean Dansereau, en tant que directeur des programmes DI-DP-TSA, à signer au nom du CISSS de l'Outaouais les ententes-cadres Canada-Québec sur l'habitation sociale pour le Programme de supplément au loyer (PSL);

DE NOMMER Mme Sandy Lafontaine, gestionnaire des services de soutien à domicile, nouvelle responsable des services administratifs du PSL.

10-2 Comité d'éthique de la recherche conjoint en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (CÉRC DI-TSA) – Constance Vanier, DQEPE

Le CISSS de l'Outaouais possède une entente avec le CÉRC DI-TSA pour faire l'évaluation de tous les projets de recherche et assurer le suivi des projets continués.

Nomination d'un nouveau membre

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais possède une entente de services avec le Bureau d'éthique à la recherche du CIUSSS de la Mauricie-et-du Centre-du-Québec depuis 2006;

ATTENDU que nous devons respecter l'entente de services, l'établissement doit se prononcer sur la nomination d'un nouveau membre du CÉR;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la nomination de Mme Annie Paquette à titre de membre détenant une connaissance des méthodes ou des disciplines de recherche relevant du CÉRC DI-TSA.

10-3 Modification à l'organigramme du CISSS de l'Outaouais

ATTENDU la résolution cisso-377-2015 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais, adoptant la dernière version officielle amendée de l'organigramme de la haute direction du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à l'organigramme pour permettre les modifications suivantes:

CISSSO-206-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-207-2016

- Ajout d'un poste d'adjoint au directeur général adjoint pour la gestion des ressources intermédiaires et des ressources de type familial;
- Ajout d'un deuxième poste de directeur adjoint soutien à la pratique à la Direction des services professionnels.

ATTENDU la correspondance de la directrice de la planification de la main-d'œuvre salariée et médicale et du soutien au changement du MSSS datée du 22 juillet 2016 autorisant les modifications;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'organigramme du CISSS de l'Outaouais tel qu'amendé.

10-4 Privilèges de recherche

M. FRANÇOIS AUBRY

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de M. François Aubry, professeur au Département du travail social à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que M. François Aubry détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de M. François Aubry par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à M. François Aubry en tant que chercheur régulier dans l'axe de première ligne au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

CISSSO-208-2016

11 HUIS CLOS

DEMANDE DE HUIS CLOS

ATTENDU que le sujet « 11-1 Nomination de deux cadres supérieurs à la DSP » concerne la négociation des conditions de travail;

ATTENDU que le sujet « 11-2 Nomination directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence » concerne la négociation des conditions de travail;

ATTENDU que les discussions entourant le point « 11-3 Recommandation du comité de gouvernance et éthique sur la nomination des membres du comité consultatif territoire des Collines » pourraient porter préjudice à une personne;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-209-2016

ATTENDU que les discussions entourant le point « 11-4 Comité de révision - Recommandation sur les délais d'attente » pourraient porter préjudice à une personne;

ATTENDU que le sujet « 11-5 Demandes de dérogation d'exclusivités de fonctions » concerne la négociation des conditions de travail;

ATTENDU que le Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (article 10.1) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

LEVÉE DU HUIS CLOS

ATTENDU que les discussions et les présentations relatives aux points 11-2, 11-2, 11-3, 11-4 et 11-5 sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

CISSSO-210-2016

11-1 Nomination de deux cadres supérieurs à la DSP

DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES PROFESSIONNELS – VOLET SOUTIEN À LA PRATIQUE ET AUX ACTIVITÉS DES DÉPARTEMENTS ET SERVICES MÉDICAUX

ATTENDU que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs (article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que le poste de directeur adjoint des services professionnels – volet soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux est vacant;

ATTENDU les résultats obtenus par la candidate Dre Karine Sylvie Lemieux (13765) lors de l'entrevue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature du Dre Karine Sylvie Lemieux au poste de directrice adjointe des services professionnels - volet soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux de la Direction des services professionnels;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Karine Sylvie Lemieux au poste de directrice adjointe des services professionnels - volet soutien à la pratique et aux activités des départements et services médicaux à la Direction des services professionnels, et ce, à compter du jeudi 29 septembre 2016.

CISSSO-211-2016



No de résolution
ou annotation

CISSSO-212-2016

**DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES PROFESSIONNELS –
VOLET SOUTIEN A LA PRATIQUE ET AUX ACTIVITES DU
CMDP**

ATTENDU que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs (article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que le poste de directeur adjoint des services professionnels – volet soutien à la pratique et aux activités du CMDP est vacant;

ATTENDU les résultats obtenus par la candidate Dre Carol McConnery (87692) lors de l'entrevue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature du Dre Carol McConnery au poste de directrice adjointe des services professionnels - volet soutien à la pratique et aux activités du CMDP à la Direction des services professionnels;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dre Carol McConnery au poste de directrice adjointe des services professionnels - volet soutien à la pratique et aux activités du CMDP à la Direction des services professionnels, et ce, à compter du jeudi 29 septembre 2016.

11-2 Nomination directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence – Dr Guy Morissette, DSP

ATTENDU que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs (article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU qu'à l'article 17 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence, le CISSS de l'Outaouais doit désigner un médecin ayant une formation et une expérience pertinente en médecine d'urgence pour exercer le poste de directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence;

ATTENDU que le mandat de l'actuel directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence, Dr Jocelyn Moisan (186308), doit être renouvelé;

ATTENDU la recommandation du Directeur des services professionnels qui reconnaît l'autorité clinique nécessaire au maintien des normes de qualité en plus d'assurer les fonctions décrites à l'article 17 de cette Loi, notamment en ce qui a trait à la formation continue du personnel d'intervention, à l'appréciation des actes posés par les techniciens ambulanciers paramédics et le personnel du Centre de communication santé de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Dr Jocelyn Moisan au poste de directeur médical régional des services préhospitaliers d'urgence de l'Outaouais,

CISSSO-213-2016



No de résolution
ou annotation

rétroactivement au 1er janvier 2016, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

11-3 Recommandation du comité de gouvernance et éthique sur la nomination des membres du comité consultatif du territoire des Collines

ATTENDU la demande du Centre de ressources Connexions pour la création d'un comité consultatif pour l'ensemble des installations inscrites au dernier permis du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Collines à titre d'établissement, soit au 31 mars 2015;

ATTENDU la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Gaétan Barrette, datée du 16 mai 2016, demandant au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais de procéder à la nomination de sept personnes pour la création du dit comité consultatif;

ATTENDU que la direction générale du CISSS de l'Outaouais a mené les consultations nécessaires prévues par la Loi pour procéder pour à la création d'un comité consultatif pour le territoire de l'ancien CSSS des Collines;

ATTENDU la résolution CISSSO-158-2016 du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais du 21 juin 2016 mandatant le comité de gouvernance et d'éthique d'analyser le résultat des consultations et de recommander au conseil d'administration la nomination de sept personnes pour la création d'un comité consultatif pour le territoire de l'ancien CSSS des Collines;

ATTENDU la recommandation du 19 septembre 2016 du comité de gouvernance et éthique qui a procédé à l'analyse des dix candidatures déposées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes aux 7 postes disponibles au sein du comité consultatif du territoire des Collines :

- Beauchamp, Marc
- Bradet, Lucien
- Ellis, Edward
- Engstrom, Charlene
- Hawley McDonald, Gail
- Lanyi, Danielle
- Papillon, Claire

11-4 Comité de révision - Recommandation sur les délais d'attente

ATTENDU qu'une demande de révision de plainte médicale a révélé un délai de prise en charge des services d'orthopédie et d'imagerie médicale jugé déraisonnable par le comité de révision;

ATTENDU la recommandation du comité de révision prise le 31 août 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CISSSO-214-2016

CISSSO-215-2016



No de résolution
ou annotation

DE MANDATER la direction des services professionnels de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer les délais et l'accessibilité aux services d'orthopédie et d'imagerie médicale sur le territoire.

11-5 Demandes de dérogation d'exclusivités de fonctions

DR GUY MORISSETTE (80513), DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui stipule qu'un hors-cadre ou un cadre supérieur d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doivent s'occuper exclusivement du travail de l'établissement et des devoirs de leur fonction;

ATTENDU que l'effet combiné des articles 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et des articles 199 et 200 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, stipule qu'un hors-cadre ou un cadre supérieur d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné peut toutefois occuper un autre emploi, charge ou fonction ou fournir un autre service si aucune rémunération ou aucun avantage quelconque, direct ou indirect, ne lui est accordé de ce fait.

ATTENDU que la résolution CISSSO-196-2015 du fondé de pouvoir du CISSS de l'Outaouais nommait Dr Guy Morissette au poste de directeur des services professionnels, incluant une dérogation en fonction du critère « horaire », à raison de trois (3) jours aux deux (2) semaines;

ATTENDU QUE Dr Guy Morissette souhaite devenir administrateur du Collège des médecins du Québec à l'intérieur des journées déjà considérées en dérogation;

ATTENDU QUE ces activités n'interféreront en rien avec sa fonction et le travail effectué pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le directeur des services professionnels assumera son devoir de réserve lorsqu'il exercera des activités professionnelles hors-établissement;

ATTENDU QUE le Centre intégré de la santé et de services sociaux de l'Outaouais considère favorablement la poursuite de certaines activités professionnelles hors-établissements, rémunérées ou non, si elles contribuent au développement professionnel d'un de ses salariés ou de ses professionnels;

ATTENDU la recommandation du président-directeur général en ce sens;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande du Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels, de participer à des activités professionnelles, rémunérées ou non, selon les paramètres suivants : administrateur du Collège des médecins du Québec.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-217-2016

MME JOHANNE ROBERTSON, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales qui stipule qu'un hors-cadre ou un cadre supérieur d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doivent s'occuper exclusivement du travail de l'établissement et des devoirs de leur fonction;

ATTENDU que l'effet combiné des articles 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales et des articles 199 et 200 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, stipule qu'un hors-cadre ou un cadre supérieur d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné peut toutefois occuper un autre emploi, charge ou fonction ou fournir un autre service si aucune rémunération ou aucun avantage quelconque, direct ou indirect, ne lui est accordé de ce fait.

ATTENDU QUE Mme Johanne Robertson souhaite occuper un poste au conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais dont les activités se déroulent à l'extérieur de l'horaire normal de travail;

ATTENDU QUE ces activités n'interféreront en rien avec sa fonction et le travail effectué pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques assumera son devoir de réserve lorsqu'elle exercera des activités professionnelles hors-établissement;

ATTENDU QUE le Centre intégré de la santé et de services sociaux de l'Outaouais considère favorablement la poursuite de certaines activités professionnelles hors-établissements, rémunérées ou non, si elles contribuent au développement professionnel d'un de ses salariés ou de ses professionnels;

ATTENDU la recommandation du président-directeur général en ce sens;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande de Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, de participer à des activités professionnelles, non rémunérées, selon les paramètres suivants : membre du conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais.

11-6 Signataire autorisés RAMQ – Dr Guy Morissette, DSP

Dr Guy Morissette, présente une demande afin d'ajouter la nouvelle directrice des services professionnels adjointe au registre des signataires autorisés de la RAMQ.

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de service sociaux (CISSS) de l'Outaouais est un établissement public constitué par



No de résolution
ou annotation

CISSSO-218-2016

la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit identifier les signataires autorisés à attester de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins, dentistes et optométristes exerçant dans l'établissement;

ATTENDU que toute modification à la liste de signataires autorisés doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration de l'établissement;

ATTENDU la recommandation Docteur Guy Morissette, directeur des services professionnels du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU les résolutions CISSO-257-2015 et CISSSO-092-2016 procédant à la modification des signataires autorisés à la RAMQ;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'ajout de Dre Karine Sylvie Lemieux, directrice des services professionnels adjointe, au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement soumises pour des services rendus par les médecins exerçant au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

12 CORRESPONDANCE

12-1 Financement ponctuel Jeunesse Idem

Dépôt de la lettre du PDG du CISSS de l'Outaouais, M. Jean Hébert, datée du 13 juin 2016 informant l'organisme Jeunesse Idem d'un financement ponctuel de 10 000 \$.

12-2 Lettre réponse à un groupe de citoyens du territoire des Collines-de-l'Outaouais

Dépôt de la lettre du PDG du CISSS de l'Outaouais, M. Jean Hébert, datée du 20 septembre 2016 répondant aux préoccupations d'un groupe de citoyens du territoire des Collines-de-l'Outaouais.

12-3 Lettre réponse - Table des aînés des Collines

Dépôt de la lettre du PDG du CISSS de l'Outaouais, M. Jean Hébert, datée du 13 septembre 2016 répondant aux préoccupations de la Table des aînés des Collines.

13 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

- Séance régulière : 27 octobre 2016

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Avant la levée de l'assemblée, les membres font un tour de table pour discuter de la séance dans une optique d'amélioration des processus. Les commentaires des membres du C.A. touchent aux présentations :

- Certaines sont parfois trop longues et trop détaillées ce qui réduit le temps consacré aux échanges;



No de résolution
ou annotation

- Le contenu peut être distribué avant la rencontre et la présentation pourrait se limiter à un sommaire exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-président lève la séance à 21 h 40.

Jean-François Trépanier
Vice-président

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 27 octobre 2016, résolution CISSSO-219-2016